

MEDILIEN

N° 9

ASSOCIATION MEDICALE FRANCO-LIBANAISE

NUMERO SPECIAL

SOMMAIRE

EDITORIAL	A.R.HIJAZI	PAGE 1 - 2
LA COMMUNAUTE LIBANAISE : ROLE ET PERSPECTIVES		PAGE 3 - 6
A PROPOS D'AKKAR...	G.NASR - J.NASSAR	PAGE 7 - 10
LES CONTRATS PROFESSIONNELS MEDICAUX		PAGE 11 - 12
L'ANESTHESIE CHEZ AVICENNE	A.R.HIJAZI	PAGE 13 - 15
LA RECONSTRUCTION ECONOMIQUE DU LIBAN		PAGE 16
SYNTHESE		PAGE 17
BLOC NOTES		PAGE 18 - 19

EDITORIAL

L'association médicale franco-libanaise est une association jeune puisqu'elle n'a que deux ans et demi d'existence. Elle regroupe les médecins d'origine libanaise exerçant en France. Elle se veut une force de proposition active, au service du Liban et de ses relations privilégiées qui le lient à la France.

Malgré sa jeunesse, l'A.M.F.L. a déjà à son actif plusieurs actions tant dans le domaine médical que social. Mais l'action la plus importante est celle qui a consisté à nous réunir périodiquement afin de réfléchir ensemble sur notre présence collective en France.

Plusieurs colloques ont eu lieu. Après nous être posés des questions sur notre identité, nous nous en posons aujourd'hui sur notre rôle et notre devenir collectif.

Comment ne pas nous poser ces questions alors que l'avenir de notre pays est encore incertain?

Le choix du 22 novembre n'est pas fortuit. C'est la date anniversaire de l'indépendance du Liban.

Si le mot indépendance n'avait pas de résonance particulière pour beaucoup d'entre nous, 15 ans de guerre, de conflits meurtriers et une mise sous tutelle nous font, hélas, réaliser aujourd'hui la signification profonde de ce mot.

suite page 2

EDITORIAL

Pendant ces 15 dernières années, alors que notre pays était le théâtre de conflits multiples, certains, faisant fi de nos intérêts, préparaient déjà l'avenir du proche orient dans le cadre d'une conférence de paix.

Ces pourparlers arrivent cependant à un moment défavorable pour notre pays. Comment peut il en être autrement alors que le Liban est exangue? alors que ses forces vives sont éparpillées aux quatre coins du monde? Notre pays natal ne dispose plus d'atouts stratégiques, économiques ou politiques. Il peut tout au plus compter sur l'appui de quelques pays amis, mais ceux ci se font rares.

Pour ces diverses raisons, nous nous demandons s'il n'est pas temps de mettre une sourdine à nos luttes intestines, pour ne pas affaiblir davantage la position de notre pays sur la scène internationale.

N'est il pas temps de nous mobiliser et de mobiliser tous les amis du Liban en France et dans le monde afin d'empêcher que, lors de ces pourparlers, on n'achève le Liban et qu'on ne se le partage au nom de la stabilité régionale?

Le monde entier nous reconnaît une grande habileté dans les affaires; ne pouvons nous pas mettre ce don naturel au service du Liban afin qu'il retrouve liberté et indépendance? N'est ce pas là un rôle passionnant qui devrait nous faire oublier nos divergences?

En effet, nous sommes la seule communauté qui ne parvienne pas à s'organiser, à vaincre les égoïsmes et les particularismes qui ont toujours fait notre faiblesse.

On peut expliquer cette faiblesse par le désintérêt de la plupart d'entre nous pour la politique et les affaires libanaises, et par les difficultés quotidiennes d'intégration dans la société française. Difficultés quotidiennes et intégration n'ont jamais été synonymes d'oubli et de reniement.

Dans les diverses actions déjà menées, tant auprès du corps médical, qu'auprès de la communauté libanaise, l'A.M.F.L. a privilégié ce qui peut unir ses membres et les rapprocher.

Il est temps d'élargir ce champ d'action à d'autres catégories socio-professionnelles, et pourquoi pas à tous les libanais vivant en France. La réponse ne dépend que de chacun de nous.

Depuis sa création, l'A.M.F.L. s'est donc voulue un catalyseur des forces vives libanaises et amies du liban. Les manifestations qu'elle organise ont pour but d'élargir nos cercles de réflexions. Aujourd'hui, nous recevons diverses personnalités libanaises pour réfléchir sur le thème qui nous réunit ce soir.

A.R. HIJAZI

(Ce texte a servi d'introduction au colloque du 22 Novembre 1991).

La communauté libanaise en France: rôle et perspectives d'avenir.

Ce colloque, organisé par l'A.M.F.L., qui s'est tenu le 22 novembre 1991 au Palais des Congrès à Paris, a réuni:

- Monsieur Bassem al Jisr, avocat, ancien directeur de l'Institut du Monde Arabe à Paris.

- Le docteur Hadi Antoun, directeur du club RJ Liban.

- Le professeur Ibrahim Faldallah, agrégé de droit international à la faculté de Paris.

- Le professeur Joseph Maïlla, directeur adjoint de l'Institut d'Etudes Economiques et Sociales de Paris, cofondateur et rédacteur en chef des *Cahiers de l'Orient*.

- Monsieur André Fontaine, du journal *Le Monde*.

Une partie de ce numéro sera consacrée aux résumés des différentes interventions de la soirée à laquelle plus de 300 personnes ont participé. La rédaction met à la disposition des lecteurs qui le désirent l'intégralité de celles-ci.

Monsieur Walid Akl, pianiste de renommée internationale a ouvert la soirée par un concert de musique classique.

Le Dr A. R. Hijazi a expliqué ensuite le choix du thème par l'A.M.F.L. (voir l'éditorial), avant de donner la parole à M. Bassem al Jisr.

Pour celui-ci, le 22 novembre n'est pas uniquement la fête de l'indépendance, c'est aussi la fête de l'unité nationale. Pour lui, l'unité nationale, l'indépendance et la solidarité inter-arabe sont les trois piliers de l'entité nationale.

L'avenir du Liban lui semble moins sombre que par le passé pour trois raisons:

1 - Le Liban a échappé à la mort en échappant à la partition.

2 - Quoi qu'on en dise des accords de Taëf, ils ne constituent pas l'avenir du Liban; ces accords avaient uniquement pour but d'arrêter la guerre au Liban.

3 - Le processus de paix autour de nous se met en place et la guerre froide s'éloigne.

C'est à la jeunesse libanaise de préparer un projet d'avenir pour le Liban de demain. A ceux qui disent: "faites nous un Liban libre, nous reviendrons y investir", M. Al Jisr répond: "si les Libanais ne reviennent pas, le Liban ne sera pas libre de sitôt". Il conclut: "Un nouvel ordre régional se prépare. Le Liban doit être prêt. Il le sera si l'unité nationale est basée sur le sacrifice et non sur le profit".

Monsieur Hadi Antoun pense que la communauté libanaise en France (C.L.F.) ne peut jouer un rôle dans la construction du Liban que dans un cadre politique propice.

En attendant, il estime qu'un travail sérieux et solide peut déjà être entrepris. L'entreprise R. J. Liban est un exemple à suivre. En effet, le développement d'une politique de promotion et d'échanges culturels et économiques est l'un des moyens principaux qui permettent d'assurer la survie du Liban pour le moment et sa libération totale plus tard.

Monsieur Richard Cazenave, député de Grenoble, se félicite du retour de la

paix au Liban mais il reste prudent car le Liban aujourd'hui n'est pas libre. Un régime qui tire sa légitimité d'une assemblée dont la moitié a été élue et l'autre moitié nommée, ne peut rester crédible longtemps.

Il conçoit que les efforts des autorités actuelles ne puissent pas aboutir à libérer le pays. Dans ce cas, la France doit être le garant intransigeant qui doit mobiliser la communauté internationale et saisir le Conseil de Sécurité.

Le professeur Ibrahim Fadlallah distingue dans son introduction la notion d'indépendance de celle de souveraineté. Il précise que notre pays, dans ce domaine, n'a pas eu grand choix, puis il enchaîne:

"Nous avons le droit et le devoir de demander à nos autorités actuelles de restaurer la pleine indépendance du Liban, mais à une condition, qui est de les soutenir, car c'est seulement en les soutenant qu'on leur donnera la crédibilité et la représentativité nécessaires pour faire entendre la voix du Liban. Nous pouvons penser d'elles ce que nous voulons, ce sont les seules autorités reconnues que nous ayons aujourd'hui. Je ne pense pas que nous puissions nous payer le luxe d'une nouvelle division en la matière.

C'est vous dire qu'une communauté comme la nôtre est traversée par plusieurs paradoxes:

1 - Communauté ou collectivité d'individus: car si l'on accepte la notion de communauté, nous devons accepter la notion de laïcité.

2 - Intégration et racines: l'intégration individuelle suppose l'éclatement des liens d'origine: langue, coutumes et valeurs..."

Quant au rôle de notre communauté, il conclut:

"Groupe solidaire en France, sans gêner l'intégration individuelle, la communauté doit maintenir les liens avec le Liban, en ce qui concerne la langue, améliorer l'image du Liban et des Libanais, renforcer les liens franco-libanais, et enfin contribuer à la lutte contre la montée du racisme et de la discrimination".

Le professeur Joseph Maïla estime que la C.L.F. a 120.000 personnes dont 30.000 possèdent la double nationalité, des résidents permanents au nombre de 40.000, et 40.000 personnes ayant des visas de long séjour.

La C.L.F. est une communauté doublement jeune par sa date d'installation en France et par la moyenne d'âge de ses membres. Elle est élitiste: 75% d'entre nous proviennent des professions libérales et 25% sont des ouvriers spécialisés. C'est dire l'importance de la perte économique pour notre pays. Enfin, la C.L.F. est marquée par la guerre qui a déchiré le tissu social et par les divisions que les uns et les autres ont apporté avec eux.

Cependant une prise de conscience nationale se fait sur les conditions du renouveau libanais. Il faut savoir l'accepter et en faire profiter ceux qui sont restés au Liban.

Tout en partageant l'optimisme sur l'avenir du Liban, le professeur Maïla insiste sur deux rôles importants de la C.L.F.:

1 - Renouveler, en France, la perception que l'on a du Liban, perception associée souvent à des images négatives porteuses de mort et de violence.

2 - Notre vocation d'établir des contacts avec les autres doit nous aider à bien établir les contacts entre nous afin de bien nous organiser. Cela peut aider à préserver notre héritage culturel et notre identité nationale.

Monsieur André Fontaine, du journal *Le Monde*, clôt la soirée:

*Quand je pense au drame libanais, drame qui n'est peut-être pas terminé, il a pour moi une figure humaine: celle d'Edouard Saab, notre correspondant assassiné à Beyrouth.

Le drame libanais a suscité en France au début une très forte émotion, des manifestations de solidarité, et très souvent une déception devant les tergiversations et les hésitations de nos gouvernements quels qu'ils fussent. Mais il est venu un moment où cette attention s'est relâchée et où l'esprit de solidarité a fortement diminué. Cela est dû à plusieurs raisons:

- La lassitude: on se lasse de tout, même des malheurs des autres. Par ailleurs, le Liban n'était pas le seul à être frappé par le malheur; de plus en plus de pays étaient dans le même cas.

- Les difficultés de compréhension de la réalité libanaise, le comble étant atteint lorsqu'on a vu les chrétiens du Liban se battre entre eux. Il en est découlé un désintéressement pour la cause libanaise.

Quelles sont, aujourd'hui, les chances de voir le Liban, qui est entré dans cette phase de reconstitution de ses forces, grâce à l'arrêt des hostilités, de reprendre son sort en main?

Pour répondre à cette question, il faut se placer dans la perspective qui est celle du monde d'aujourd'hui. C'est un monde déchiré entre deux tendances: l'aspiration globale à l'unité planétaire, et une tendance à la fragmentation, pour ne pas dire à l'atomisation. Il faut soutenir ceux qui vont dans le sens de l'unité et soutenir les efforts de pacification, même si nous éprouvons quelque amertume devant l'orientation de tel ou tel de ces efforts. Il en va ainsi du règlement de paix que les Etats-Unis sont en train de faire prévaloir au Proche-Orient. C'est seulement dans une atmosphère pacifiée que les pays de la région pourront envisager d'améliorer leur sort, de développer leur coopération et d'évoluer vers la démocratie.

La fin de la guerre froide, la marche vers la démocratie, la dépendance des différents belligérants vis-à-vis des Etats-Unis sont des éléments nouveaux qui nous rendent optimistes quant à l'avenir du Liban. Si le Liban veut obtenir un soutien de l'extérieur, il faut qu'il traduise, en termes clairs, sa volonté de réconciliation et d'unité, car rien n'est plus pernicieux pour l'image d'un pays que le spectacle de sa division*.

Le colloque s'est achevé par la présentation d'un projet d'union franco-libanaise par monsieur Najah Naffa:

"Il s'agit d'un projet tourné vers l'avenir. Nos enfants ne connaissent du Liban que quelques passages à la télévision, où l'on parle d'avantage des otages que du Liban. Il faut penser à leur avenir, leur préparer un terrain où ils pourront être créatifs?. C'est à notre génération de préparer ce territoire. Comment? En lançant l'union franco-libanaise. Ses objectifs:

- 1 - Tisser des liens entre libanais pour qu'ils se connaissent et s'entraident.
- 2 - Aider à la reconstruction du Liban et préparer à l'extérieur les structures qui vont dans ce sens, être prêt à partir pour des missions ponctuelles, faire partie des comités de construction dans tous les domaines: architecture, industrie, médecine...
- 3 - Créer des clubs, des centres culturels, où l'on pourra échanger des messages et des idées...

4 - Créer un comité pour informer les instances officielles en France et en Europe, afin que les décisions prises tiennent compte des intérêts de notre pays".

Pour atteindre ces quatre objectifs, quelques moyens sont à l'étude, mais ils méritent encore d'être affinés. Un imprimé sera distribué afin de connaître les idées du plus grand nombre.

A PROPOS D'AKKAR...

Situé entre deux forteresses, le "Krak des Chevaliers" qui fut le quartier général des Francs et ultérieurement le "Krak - ou la citadelle - des Kurdes" (Hosn El Akrad), dominant la riche plaine syrienne de Boukaya jusqu'à la Méditerranée, et la masse imposante de ce que l'on appelle "Kalaat Tarabolos" qui porte le nom de Raymond de Saint Gilles à Tripoli... Etendu dans le Liban septentrional au nord est de Tripoli, dans une zone de très riche culture, sur quelque cinquantaine de kilomètres, entre deux fleuves, au nord la "Grand Rivière" (Al Nahr Al Kabir), frontière naturelle avec la Syrie, et au sud la "Rivière Froide" (Al Nahr Al Bared), où le plus grand camp de réfugiés palestiniens au nord Liban qui porte le nom de la rivière occupe toujours la seule route de liaison avec le reste du Liban... Akkar est une plaine côtière sédimentaire à la végétation méditerranéenne, aboutissant à la chaîne nord de la montagne libanaise. Ce "contrefort septentrional du Mont-Liban", culminant à 2 254 mètres, est couvert sur son versant occidental de forêts de pins et de chênes. Et la plaine et les côtes sont parsemées de bourgs et de bourgades de population composite (communautés musulmanes et chrétiennes), dont la plus grande, Kébayat, compte quelque vingt mille habitants.

Akkar, inévitable passage dans la ruée, presque linéaire, des Croisades d'Antioche à Jérusalem, comme en témoignent les vestiges d'Arqa, berceau de l'empereur romain Alexandre Sévère (208-235) et, à l'époque de la première Croisade, la seconde ville du Comté de Tripoli et la seule qui résista aux Francs et échappa (le 13 mai 1099) au massacre après trois longs mois de siège... est aussi la région qui fournit une part importante de ses besoins en céréales, légumes et agrumes au nord Liban notamment. Elle n'en a pas été moins généreuse quant il s'est agi d'offrir son sang pour

la sauvegarde du pays. Plus de la moitié des effectifs du contingent libanais sont les enfants d'Akkar.

Cet Akkar a vu, à la fois impuissant et complaisant, ses dimensions historiques et géographiques se réduire à quelques maigres lignes dans les annales pédagogiques nationales, à tel point que l'on pourrait dire qu'il est rejeté, voire démembré du Liban, et cela bien longtemps avant la dernière guerre civile.

Zone assombrie sur la cartographie libanaise, zone fantôme sans nom ni désignation ou presque, Akkar a toujours été écarté de toute tentative de recensement même lorsque l'on a spéculé, pendant les jours les plus sombres de la guerre civile, sur un éventuel partage du Liban, sachant qu'au Liban les dernières et seules statistiques officielles, ou présumées comme telles, remontent à 1932 sous le mandat français qui a choisi de bâtir une de ses premières casernes (pour son deuxième bataillon au Moyen-Orient) à Andaket, bourgade à l'extrême limite d'Akkar, surplombant la même plaine de Boukaya juste en face du "Karak des Chevaliers"...

C'est l'Akkar du "Grand Liban" qui ne figure sur aucune carte postale au pays du cèdre. N'y existe aucune infrastructure touristique, en dépit de la beauté de la contrée, encore vierge, fort heureusement, sur le plan écologique, et en dépit de la présence de quelques sites historiques ; ni sanitaire, les dispensaires et les hôpitaux les plus proches étant concentrés à Tripoli ; ni routière ni même agricole, Akkar demeurant le grand fournisseur du nord Liban en denrées fraîches... Mais existent toujours des bourgs qui attendent l'électricité depuis près d'un demi siècle, et plusieurs milliers d'âmes, comme à Wadi Khaled, qui attendent depuis l'indépendance de la République Libanaise d'être reconnues par l'état libanais comme des citoyens à part entière.

Si le malheur d'Akkar est de se situer à la périphérie d'un pays trop centralisé autour de la capitale et de ses environs, il y a bien d'autres raisons qui le maintiennent dans la négligence et l'oubli.

Tout d'abord, de par son positionnement même : à distance égale entre Beyrouth et la frontière syro-turque de même qu'il est tout aussi proche de Homs (troisième grande ville syrienne au pied de l'Anti-Liban) que de Tripoli (seconde grande ville libanaise), Akkar a subi les influences socio-culturelles de cet espace historico-géographique. Ainsi a-t-il perpétué certains us et coutumes de cet héritage, plus ou moins lointain, notamment dans son artisanat et son art culinaire. Région à vocation agricole, certaines plantations d'Akkar, comme le mil, sont inconnues du reste du Liban.

S'ajoute à cette particularité le fait que les gouvernements de Damas ont toujours eu leur mot à dire dans cette région par le jeu d'équilibre qu'ils mènent depuis longtemps entre les chefs des principaux clans féodaux au nom d'un obscur "droit de voisinage" et, sans doute, au vu et su d'un gouvernement libanais qui n'en peut mais...

La négligence et l'oubli dont souffre la région d'Akkar sont dus ensuite à l'attention qu'a suscitée le sud du Liban sur le plan national, mais aussi régional et international, depuis la naissance de la lutte palestinienne armée, à partir des régions frontalières avec Israël avec tous les heurs et malheurs qui ont frappé pendant de longues années la population de cette extrémité du Liban. Cette situation a fait taire les quelques voix enrôlées qui osaient encore réclamer le droit d'Akkar à l'égalité.

Mais - "Vive la différence !" - la raison essentielle de cette "crise d'identité" demeure l'opposition d'un esprit rural intact ou presque, celui d'Akkar, à l'esprit solidement mercantile qui caractérise le pari centraliste de quelques armateurs, parrains, boutiquiers, chefs de clans, fonctionnaires de fortune et leurs adeptes d'un semblant d'état, avant tout clanique et douanier...

Ceux d'Akkar qui ont échappé, sous le fardeau de la disette, au sort - combien honteux aux yeux des "autres libanais" ! - de bergers, fermiers et cultivateurs, se sont donnés à l'armée libanaise, alors seule sécurité, au moins salariale. Et ceux qui, au prix d'énormes sacrifices, ont échappé au sort maudit du soldat, ont pris le chemin de l'Europe et de l'Amérique pour devenir hommes de science et surtout physiciens, chimistes ou médecins.

On compte sur les doigts de la main parmi ces derniers ceux qui ont récemment essayé de réanimer ce membre paralysé du Liban, commençant par le plus urgent, à construire un hôpital à Halba, chef-lieu de la région, qui compte soixante lits seulement.

Bien que ces efforts individuels soient encore timides, faute d'attention et de finances, ils posent plus que jamais la question fondamentale, celle de l'intégralité du territoire libanais.

G. NASR - J. NASSAR

LES CONTRATS PROFESSIONNELS MEDICAUX

par Maître Marie-Christine HENRY-GABORIAU

LES CONTRATS QUI INTERESSENT LES MEDECINS

(suite)

3- La transmission et l'acquisition d'un cabinet

Si la jurisprudence considère que la clientèle du médecin est "hors commerce" et ne peut faire l'objet d'un acte de vente parce qu'elle repose sur la confiance personnelle du malade envers le médecin, il est néanmoins admis qu'un médecin puisse présenter à sa clientèle le confrère qui lui succède et lui cède les éléments corporels et incorporels lui permettant d'exercer sa profession.

La rédaction de l'acte doit être minutieuse. Les parties doivent notamment s'entendre sur:

- La cession du droit au bail ou la rédaction d'un nouveau bail si le vendeur est propriétaire des murs et les garde (dans ce cas, le bail sera juste mentionné dans l'acte et rédigé séparément). Il faudra veiller en particulier à la durée du bail restant à courir. En effet, s'il ne reste que très peu de temps avant la fin du bail, l'acquéreur aura tout intérêt à rencontrer le propriétaire pour savoir à quel prix le bail sera renouvelé. Il évitera ainsi d'avoir à faire face à une dépense importante qu'il n'avait pas prévue initialement.

- La vente des matériels professionnels nécessaires au fonctionnement du cabinet. A cet égard, les parties devront bien préciser la situation fiscale du matériel: est-il entièrement payé, fait-il l'objet d'un contrat de crédit ou de leasing, quelles sont alors les échéances restant à régler, les organismes de crédits et de leasing ont-ils autorisé le transfert?

- Les conditions et la durée de la présentation à la clientèle.

- La clause de conciliation (et non d'arbitrage) préalable à toute action judiciaire.

- L'engagement de non-réinstallation du vendeur dans un rayon géographique déterminé pendant une durée précisée.

- Le montant de l'indemnité versée par l'acquéreur en fonction du bénéfice professionnel dégagé par le cabinet.

Pour éviter toute mauvaise surprise, l'acquéreur devra se faire communiquer non seulement les déclarations fiscales mais aussi les relevés SNIRS, ce qui lui permettra de mieux mesurer la véritable activité.

Il faudra également veiller à la ventilation du prix entre éléments incorporels (droit de présentation, droit au bail) et éléments corporels (matériels), en sachant que vendeur et acheteur ont, dans ce domaine, des intérêts

contradictoires. En effet, l'acquéreur a tout intérêt à "gonfler" la part de matériel au détriment des éléments incorporels, puisqu'il pourra ensuite amortir fiscalement le matériel sur la base de son prix d'acquisition alors que le droit de présentation n'est, quant à lui, pas amortissable.

En revanche, le vendeur n'a aucun intérêt à vendre le matériel au-delà de sa valeur résiduelle comptable (valeur d'achat diminuée des amortissements pratiqués) parce que toute somme supérieure à la valeur résiduelle comptable sera réintégrée dans les revenus de l'exercice.

- D'autre part, pour arriver à un accord satisfaisant, les parties devront également tenir compte des incidences fiscales pour chacun en matière d'enregistrement et de plus-value. L'acquéreur devra s'acquitter d'un droit d'enregistrement qui est calculé comme suit:

- exonération des droits sur les premiers 100.000 francs.
- taux réduit de 7% de 100.000 à 300.000 F.
- taux de 14,20% au-delà.

Ces droits sont déductibles sur 1 à 5 ans. Ils sont payables dans le mois qui suit la signature de l'acte.

Le vendeur se trouve, quant à lui, assujéti aux plus-values. Les plus-values sont exonérées lorsque le chiffre d'affaire de l'année de cession (ramenée à 12 mois) et celui de l'année précédente ne dépassent pas 350.000 F., et que l'activité est exercée depuis cinq ans au moins.

Si le vendeur a un chiffre d'affaire supérieur à 350.000 F. et s'il exerce son activité depuis moins de cinq ans, il sera imposé au titre des plus-values, soit à court terme (jusqu'à 56,8%) soit à long terme (11%). Si les biens matériels sont cédés au-delà de leur valeur résiduelle comptable et détenus depuis 2 ans, la plus-value est à court terme, dans la limite de l'amortissement déduit et à long terme au-delà.

Les plus-values à court terme interviennent lorsque:

- la cession a lieu moins de 2 ans après la création ou l'acquisition du cabinet.
- des biens matériels totalement amortis, même s'ils ont été acquis depuis plus de 2 ans.

Ces plus-values à court terme sont considérées comme des revenus professionnels et imposables au taux de l'impôt sur le revenu.

Les plus-values, autres que celles énumérées ci-dessus, sont considérées comme plus-values à long terme imposées forfaitairement à 11%.

Enfin, en application de l'article 1684 du C.G.I., le successeur pouvant être tenu pour responsable des dettes fiscales du cédant à concurrence du prix de cession dans les 5 mois suivant la cession effective, il aura tout intérêt à consigner le montant de l'indemnité auprès d'un membre d'une profession juridique habilitée.

Prochain article: l'exercice en groupe.

L'anesthésie chez Avicenne et les techniques anesthésiques au XI^e siècle

Eleventh century anesthesia according to Avicenna

A.R. HIJAZI

Service d'Anesthésie-Réanimation, Clinique Orthopédique L.-Ollier, 75, rue Général-Giraud, F 42300 Roanne

RÉSUMÉ : Les travaux relatifs à l'histoire de l'anesthésie au XIX^e siècle sont nombreux. Ceux concernant le moyen-âge sont par contre rares, pour ne pas dire inexistant. La consultation d'ouvrages de médecine et de chirurgie du X^e et du XI^e siècles permet de retrouver, éparpillés dans les différents chapitres, des paragraphes traitant des techniques anesthésiques nécessitées par l'importance des interventions chirurgicales pratiquées à cette époque, telles que l'amputation de la cuisse ou la désarticulation du genou. Avicenne, médecin arabe du XI^e siècle, a écrit plusieurs ouvrages médicaux. Le plus célèbre, le *Canon*, a joué un rôle important dans l'enseignement médical du moyen-âge. Dans ce livre, on trouve une quarantaine de plantes dites anesthésiques. La préparation des drogues à partir de ces plantes ainsi que les techniques d'administration sont détaillées. Les dangers de ces drogues semblaient bien connus. Quelques exemples tirés de ce livre permettent de mieux connaître les mœurs anesthésiques de cette époque et donnent une idée générale sur l'anesthésie au moyen-âge.

Les références bibliographiques relatives à l'histoire de l'anesthésie au XIX^e siècle sont abondantes. Elles permettent au chercheur d'établir des dates et faits précis, et de suivre par conséquent l'évolution des techniques et des mœurs anesthésiques. Il est établi, par exemple, que le 11 décembre 1844 Horace WELLS, chirurgien-dentiste, a démontré sur lui-même les propriétés anesthésiques du protoxyde d'azote, que MORTON a utilisé en 1846 l'éther éthylique, et qu'en 1847 GOOTE et SIMPSON ont été les premiers à utiliser le chloroforme découvert simultanément en 1831 par SOUBIRAN en France, VON LIEBIG en Allemagne et GUTHRIE aux USA [5].

Lorsque l'historien tente de remonter le temps et d'aller au-delà du XIX^e siècle pour savoir comment on anesthésiait au moyen-âge, les références bibliographiques manquent et les travaux deviennent rares. Celui qui s'intéresse à l'anesthésie au X^e siècle, par exemple, se trouve totalement démuné. Pourtant les traités de médecine et les livres de chirurgie abondaient au XI^e siècle. Ceux des médecins arabes servaient de base à

ABSTRACT : Many works concerning 19th century anaesthesia have been written. Those concerning the Middle Ages were virtually non-existent. Paragraphs were found scattered in various chapters of 10th and 11th century medical and surgical works dealing with the anaesthetic techniques required by the importance of the surgical operations carried out at the time, such as above- or through-knee amputations. Avicenna, an 11th century arab doctor, has written several medical works. The most famous one, the *Canon*, did play an important part in medical teaching of the Middle Ages. This book included about forty plants considered to have anaesthetic properties; a detailed description of the preparation of drugs from these plants and of way in which these drugs were used was given. It seemed the dangers of these drugs were known. Examples from this book made it possible to understand better the anaesthetic practice of the time, so giving a general idea of anaesthesia in the Middle Ages.

l'enseignement de ces matières dans la plupart des facultés européennes telles que Salerne, Montpellier, Paris, Padoue ou Bologne. Parmi les plus célèbres de ces livres, on peut citer : le *Continet* de RAZES (de son nom arabe ALRAZI, X^e siècle), le *Canon* d'AVICENNE (IBN SINA, XI^e siècle) en médecine, les *Simples* d'IBN ALBITAR (XIII^e siècle) en pharmacie, et le *Liber acargui de Chirurgia* de ZAHRAVIUS (ABUL KASSIM ALZAHRAWI, X^e siècle) en chirurgie.

Ce dernier ouvrage apporte la confirmation qu'à cette époque on ne se contentait pas de petite chirurgie, ni d'interventions superficielles ne nécessitant que peu ou pas d'anesthésie. Les arabes du X^e siècle pratiquaient des interventions longues et difficiles telles que l'amputation de l'avant-pied, la désarticulation du genou ou l'amputation de la cuisse. Parlant de cette dernière intervention, ALZAHRAWI disait : « l'amputation doit se faire en tirant la peau au-dessus du point de section marqué entre deux ligatures, en coupant au bistouri jusqu'à l'os, en soignant après avoir préservé les chairs avec un linge et en cautérisant les vaisseaux s'il y a hémorragie ». Il

ajoutait : « vous devez amputer dans les grandes articulations avant que la gangrène n'y parvienne » [7]. Cet exemple démontre à l'évidence qu'un tel geste ne pouvait se faire sans anesthésie.

Or, si nous connaissons en détail les techniques chirurgicales et les différentes interventions pratiquées par les chirurgiens arabes du X^e et du XI^e siècle, nos connaissances concernant leurs techniques anesthésiques sont limitées, voire inexistantes. L'histoire de l'anesthésie au XI^e siècle est un domaine mal connu, peu exploré et les travaux qui lui sont consacrés sont rares, surtout en langue française. Les sources ne manquent pourtant pas, mais elles sont soit en arabe, soit en latin. Ceci peut expliquer cela. Connaissant l'arabe, j'ai tenté de trouver dans les livres cités plus haut des études anesthésiques. Toutes les recherches entreprises pour trouver un traité d'anesthésie, un livre ou seulement un chapitre qui lui soit consacré ont été vaines. Par contre, elles ont permis de constater que tous les ouvrages comportent des paragraphes traitant de l'anesthésie et de ses techniques. Ils sont éparpillés dans les différents chapitres et, de ce fait, ne permettent pas au lecteur pressé de connaître les habitudes et les mœurs de l'époque dans ce domaine. Réunis, ces paragraphes révèlent que les arabes connaissaient et pratiquaient l'anesthésie couramment. Leurs techniques étaient variées, les substances utilisées nombreuses, et leurs indications étaient tout en nuances. C'est chez AVICENNE que l'on a obtenu les renseignements les plus nombreux.

..

AVICENNE est un médecin musulman, né à Boukhara en 980. De lui, LEBLERO disait : « c'est un phénomène intellectuel. Jamais peut-être, on ne vit une intelligence précoce, facile et étendue se prolonger et se soutenir avec une aussi étrange et aussi infatigable activité » [4]. Au moyen-âge, on l'appelait « le prince des médecins » [6].

AVICENNE a laissé plusieurs livres dont le *Canon* [1], qui signifie en arabe la règle ou la loi. C'est un traité complet des connaissances médicales de l'époque. Écrit en arabe, il fut traduit en persan, turc, hébreu et en catalan [2]. Gérard de CRÉMONE l'a traduit en latin au XII^e siècle. Imprimé en 1589 à Rome, il était venu au second rang des publications aussitôt après la Bible, avec laquelle il rivalisait pour le nombre des éditions [2].

Du XII^e au XVI^e siècle, le *Canon* occupait à côté des œuvres de GALIEN et d'HIPPOCRATE une place de choix dans les programmes d'enseignement médical à Montpellier. Il fut même le seul ouvrage enseigné en 1490 à cette faculté [3]. Sa lecture fournit des indications et des précisions très nombreuses, ainsi que des passages très riches traitant d'anesthésie.

Les plantes anesthésiques

On ne compte pas moins de quarante-trois plantes anesthésiques dans cet ouvrage. Les plus couramment utilisées sont le pavot, la mandragore, la ciguë, la jusquiame, le chanvre indien, la laitue vireuse, la morelle noire, le fumeterre, le méllilot, l'agnus castus, le lollum, le datura « metel », le myrrhe, le cyclamen, etc.

Le pavot. Il était utilisé dans sa variété *Papaver album* et sous deux formes : l'opium, suc obtenu par la scarification des capsules de pavot, ou bien la plante tout entière, avec sa capsule et ses feuilles. AVICENNE disait de l'opium : « il endort lorsqu'on le respire, analgésie toute douleur lorsqu'il est administré sous forme de sirop et hypnotise en suppositoires. Il ralentit l'idéation ». Parlant du surdosage, il ajoute : « l'élixir d'opium peut provoquer un prurit intense. Dans certains cas, l'odeur de l'opium se retrouve dans l'haleine et parfois dans la peau. Le malade présente une difficulté de langage, une hypotonie des membres, une cyanose des extrémités et des ongles. Il est couvert de sueur, certains convulsent et d'autres sont en état de mort apparente. » Il poursuit : « c'est pour cela que son usage est réservé au médecin expérimenté ».

La mandragore. Elle est de la famille des solanacées. La variété blanche était la seule utilisée. A son propos, AVICENNE disait : « c'est une plante calmante et hypnotique. L'extrait est anesthésique lorsqu'il est utilisé en boisson, en inhalation ou en suppositoires ». Parlant du sirop, il disait : « celui qui le boit en vue de subir une cautérisation, une circoncision ou une incision d'abcès ne sentira rien, tant il sera analgésié et endormi ».

La ciguë. Trois plantes ombellifères portent le nom de ciguë. Seule la grande ciguë, dite officinale, était couramment utilisée en anesthésie. Son nom arabe ressemble à celui d'une autre plante anesthésique, la jusquiame, et peut prêter à confusion. Pour éviter l'erreur, AVICENNE précise l'origine de la plante en lui donnant son nom grec de « conium » ou poison de Socrate.

La jusquiame. On pense que le mot jusquiame vient du grec (porc, fève; fève à porceau). On la donnait aux porcs à l'époque du rut pour diminuer leur ardeur. Parmi les trois variétés de jusquiame — la noire, la rouge et la blanche — seule la dernière avait les faveurs d'AVICENNE. « L'extrait de toutes les variétés, disait-il, est doté de propriétés analgésiques. La décoction des graines et de la tige dans du vinaigre est hypnotique. L'ingestion des feuilles provoque une désorientation et la folie. Le lavement produit les mêmes effets. L'extrait des feuilles est un analgésique oculaire, surtout dans les douleurs rebelles. »

Le chanvre indien ou haschisch, ou cannabis. La préparation anesthésique du cannabis s'appelle en arabe « la drogue musquée ». Sa préparation est laborieuse :

les sommités fleuries de la plante fraîche sont mises à bouillir avec du beurre et de l'eau. Ceci donne une pâte jaune-verdâtre, de saveur et d'odeur nauséuses. Pour rendre cette pâte consommable, on lui ajoute du sucre, des pistaches et des aromates comme la cannelle, la vanille ou le musc, d'où le nom de drogue musquée.

Les techniques anesthésiques

Le « médecin-anesthésiste » qu'a été AVICENNE, au XI^e siècle, ne s'est pas contenté de décrire les plantes anesthésiques et leurs effets. Il s'est appliqué à décrire les modes d'utilisation de chacune de ces plantes, ainsi que les doses conseillées.

La jusquiame, par exemple, est analgésique à la dose de trois « kirattes », alors qu'elle est anesthésique si cette dose est doublée. Le kiratte est une unité de mesure appartenant à un système dont l'unité de base est le grain de seigle; son poids est équivalent à celui de quatre grains.

Lorsque l'effet antalgique seul est recherché, AVICENNE prescrit l'opium à la dose d'un « darrig » (l'équivalent de douze grains de seigle), en précisant que cette dose est efficace quel que soit le mode d'administration (sirop, pommade ou suppositoires).

Pour obtenir une anesthésie profonde d'une durée de trois ou quatre heures, il conseille de donner au patient le sirop de mandragore à la dose d'un « mithqal » (poids de 67,5 grains de seigle) : « Celui qui en boit la dose d'un mithqal dort sur le champ; son sommeil persistera trois à quatre heures; il ne sentira rien et ne se souviendra de rien ».

L'amputation d'une jambe, d'une cuisse ou d'un bras nécessite un protocole anesthésique plus lourd : « un mélange de sirop de lolium, de fumeterre, d'opium et de

jusquiame ». Chaque produit est utilisé à la dose d'un demi « dirham » (le dirham est l'équivalent du poids de 42 grains de seigle).

Signalons enfin que l'anesthésie par le froid était pratiquée à cette époque. AVICENNE lui trouve des indications nombreuses, allant de l'extraction dentaire jusqu'aux amputations de phalanges.

**

Ce survol rapide de l'anesthésie au XI^e siècle, à travers l'ouvrage d'AVICENNE, démontre la richesse de la pharmacopée de l'époque en substances anesthésiques. Ces mêmes techniques se sont perpétuées en Europe, tout au long du moyen-âge, où les traités de chirurgie et les livres de médecine arabes ont été enseignés jusqu'au milieu du XVI^e siècle. On peut même penser que ces techniques ont été utilisées jusqu'à l'arrivée du protoxyde d'azote, de l'éther et du chloroforme.

BIBLIOGRAPHIE

1. AVICENNE. Le Canon. Edition arabe de Boulaq, Dar Sader, Beyrouth, 1878 (réédité en 1972).
2. AZIMOV M. Ibn Sina, un génie universel. Le Courrier de l'Unesco, oct. 1980, pp. 5-7.
3. DULIEU L. La médecine à Montpellier, vol. 1 (pp. 91 à 93). PUF, Paris, 1975.
4. LÉCLERC L. Histoire de la médecine arabe, vol. 1 (p. 466). Leroux, Paris, 1876.
5. SAINT-MAURICE C., LOOSN J.P., COURTURIER C. Les anesthésiques homologues. Encycl. Méd. Chir., Anesth. Réanimation, Paris, 36285 A-10, 6-1981.
6. SOUBIRAN A. Avicenne, prince des médecins. Thèse de médecine, Paris, 1935.
7. ZAHRAWI A.K. On surgery and instruments. Lewis and Spike eds. Wellcome Institute, London.

RENDEZ-VOUS AU LIBAN DU 10 AU 15 DECEMBRE 1991

AU CONGRES DE PEDIATRIE

ORGANISE

PAR LA FACULTE DE MEDECINE DE BEYROUTH ET L'A.M.F.L

Les renseignements sont communiqués directement à tous les congressistes.

L'Association des Economistes pour le Liban
(A.D.E.L.I.B.)

Compte-rendu de la Soirée-débat sur le thème :

"RECONSTRUCTION ECONOMIQUE ET SOCIALE
DU LIBAN"

Date : le 26 septembre 1991 à 19h.

Lieu : à la Maison Internationale de la Cité Internationale
Universitaire de Paris - Salle Ariel (1er étage) -
19 bd Jourdan 75014 Paris.

Avec les conférenciers suivants :

- Monseigneur Grégoire HADDAD, Représentant du Mouvement Social Libanais et de la Coordination des ONG et des Associations sociales au Liban ;
- Monsieur Ghaleb ABOU-MOSLEH, Directeur du Département des Crédits et Directeur par intérim du Département des Etudes Economiques à la Banque Centrale du Liban ;
- Monsieur Georges ZOUEN, Coordinateur des programmes de l'UNESCO pour le Liban ;
- Monsieur Ibrahim NASSREDDINE, Représentant de l'Association Médicale Franco-libanaise et de l'Association SAMU Liban ;
- Monsieur Mahmoud SABRI, Vice-Président de l'ADELIB, Docteur en Economie, Consultant et journaliste, Expert dans la Finance islamique et les marchés financiers arabes ;
- Monsieur Georges CORM, Consultant international et universitaire, Professeur à l'Université libanaise ainsi qu'à l'Université d'Alger.

Les débats ont été animés par Monsieur Hadi ABOU-MRAD, Président de l'ADELIB.

NAISSANCE

* Le docteur Rolana MARRASCHE CHAHLA et Sami CHAHLA ont le plaisir de vous faire part de la naissance de leur premier enfant

BRIAN-PHILIPPE
le 12 novembre à Paris.

Adresse : 24, Avenue de Suffren 75 015 PARIS

U N I M M

LEADER DE L'ASSURANCE DES PROFESSIONS DE SANTÉ

- *Un seul interlocuteur pour toutes vos assurances*
- *Gain de temps - Gain d'argent*

Plus de 43 000 d'entre nous
ont déjà adhéré
à travers la France
au contrat de prévoyance

Réductions spéciales

aux adhérents U.N.I.M. sur les contrats :

- *Autos (reprise intégrale du bonus + réduction),*
- *Responsabilités civiles et professionnelles,*
- *Multirisques privées et professionnelles
(incendies, vols, dégâts des eaux, etc.)*

L'UNION NATIONALE POUR LES INTÉRÊTS DE LA MÉDECINE

ASSURANCES MÉDICALES DE L'ILE DE FRANCE Christophe DÉAL

11, rue de Londres 75009 PARIS - Tél. : 42 81 38 48 - Fax : 42 81 11 75

MATERIEL MEDICO-CHIRURGICAL * PARA-MEDICAL



URGENCE

en

confiance

- Import-Export
- Remise 10 % adhérents AMFL - UNIM
- Contacter M. AZAR